



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2007/L.23
11 décembre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE**
Vingt-septième session
Bali, 3-11 décembre 2007

Point 5 de l'ordre du jour
Réduction des émissions résultant du déboisement
dans les pays en développement: moyens d'inciter à prendre des mesures

**Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays
en développement: moyens d'inciter à prendre des mesures**

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a examiné les rapports de deux ateliers sur cette question¹ et les vues des Parties présentées dans les documents FCCC/SBSTA/2007/Misc.14 et Add.1 à 3.
2. Le SBSTA a décidé de transmettre un projet de décision sur ce sujet à la Conférence des Parties pour qu'elle l'examine à sa treizième session (pour le texte du projet de décision, voir le document FCCC/SBSTA/2007/L.23/Add.1).

¹ Le premier atelier sur la réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement s'est tenu à Rome (Italie) du 30 août au 1^{er} septembre 2006 (FCCC/SBSTA/2006/10) et le second à Cairns (Australie) du 7 au 9 mars 2007 (FCCC/SBSTA/2007/3).